

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHASPUZAC**

Nombre de membres			
Nombre de membres.	Présents	Pouvoirs	Absents
15	11	0	4

Date de la convocation
20 octobre 2022

Séance du 24 octobre 2022

L'an deux mil vingt deux
et le vingt-quatre octobre

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel JOUBERT, Maire,

Présents : Mrs CHAMAYOU P., ROCHER P., ARNAUD A., MIGNE J., Mmes VIDAL F., ROY S., BRUNETON M., AURELLE V., BONCOMPAIN C., *CHARBON D.*Absent : Mme MARTEL D., Mrs GARRAGOS F., MICHEL A., FOURY D.**N° 24102022004****VENTE DU VEHICULE NISSAN**

Monsieur le Maire rappelle que le véhicule Nissan Pick-Up, immatriculé 3409 KP 43 présentait de l'insécurité pour être utilisé au quotidien par les Services techniques.

L'ancien véhicule peut être cédé en son état. Il est proposé de le vendre au prix de 1 000,00 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

☞ autorise Monsieur le Maire à vendre en son état le véhicule Nissan Pick-Up au prix de 1 000,00 euros

Fait et délibéré à Chaspuzac, le 24 octobre 2022
Pour extrait certifié conformeLE MAIRE,
Michel JOUBERTSECRETAIRE DE SEANCE
Florence VIDAL

AR Prefecture043-214300626-20221024-24102022004-DE
Reçu le 25/10/2022Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 25 octobre 2022

et publication ou notification
du 25 octobre 2022